



DECISION N° DEC 26.109/DB

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE DE FRANCE POUR LE FONDS D'URGENCE CANICULE**

Le Maire de Brunoy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 26.012/K en date du 7 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT l'engagement de la Région Ile de France et des Communes dans le cadre du « Fonds d'urgence canicule » été 2026,

CONSIDERANT l'achat d'équipements de 61 ventilateurs et 82 colonnes d'air d'un montant de 5 743,70 € TTC pour les bâtiments communaux de la Ville de Brunoy recevant du public (Ecoles et Bureaux),

DECIDE

ARTICLE 1: DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du « Fonds d'urgence canicule » été 2026 à hauteur de 70% du montant total d'achat soit 4 020,59 € TTC, afin de participer au financement des ventilateurs et colonnes d'air pour équiper dans l'urgence les bâtiments communaux recevant du public (Ecoles et Bureaux).

ARTICLE 2: DE SIGNER tous les documents se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 3: DE PRECISER que les recettes seront inscrites au budget 2026.

ARTICLE 4: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 5: Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° DEC 26.109/DB

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR LE FONDS D'URGENCE CANICULE

ARTICLE 6: La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 03 septembre 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 07/09/2026